

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet : Décision modificative n°1 sur le budget Camping

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative visant notamment à ajuster les crédits relatifs aux amortissements.

RAPPORT

Exposé des motifs

1-Principe

L'Assemblée délibérante peut, en cours d'exercice, modifier le budget primitif par des décisions modificatives afin d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre ou afin de procéder à des augmentations de crédits.

Ces modifications doivent intervenir dans le respect de l'équilibre général du budget et de l'équilibre de chacune des sections.

2- Motifs :

Afin de régulariser les amortissements de certaines immobilisations, un ajustement des crédits relatifs aux opérations d'ordre des chapitres 042 et 040 est nécessaire.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 042 sera augmenté de 700 € par un virement du chapitre 023 (virement à la section d'investissement).

En recettes d'investissement, le chapitre 040 sera abondé de 700 € et le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) sera diminué du même montant.

L'ensemble des modifications proposé peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	BP 2025	DM 1	Après DM
042	6 000,00 €	+ 700,00 €	6 700,00 €
023	13 056,00 €	- 700,00 €	12 356,00 €
Total Section	75 106,42 €	0 €	75 106,42 €

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	BP 2025	DM 1	Après DM
040	6 000,00 €	+ 700,00 €	6 700,00 €
021	13 056,00 €	- 700,00 €	12 356,00 €
Total Section	25 387,22 €	0 €	25 387,22 €

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2025/026 du 03 avril 2025 adoptant le budget primitif

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires présentés

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE les modifications telles que résumées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité :

Adoptée à la majorité :

Abstention :

Contre :

Le Maire de Saint-Junien

Hervé Beudet

Le Secrétaire

LES ANNEXES :